

**PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2014.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Michèle MOREL, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Monique LENORMAND, Evelyne DEVIERRE, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Sylvie MAYEUR, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTE : Pauline GROUSSET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane RANALLETTA

Après l'annonce par Monsieur le Maire des points à l'ordre du jour de cette réunion, M. GAUVRIT prend la parole : « Je remercie Monsieur le Maire d'être intervenu, immédiatement après le conseil municipal du 14 avril 2014, suite à l'agression verbale d'un conseiller sur ma personne.

Également, sur les propos tenus à mon encounter par Monsieur le 2^{ème} maire-adjoint, secrétaire de séance lors de ce même conseil, se référant à ma profession, ceux-ci ne sont pas dignes d'un élu de la municipalité qui de plus, possède des fonctions d'officier de police judiciaire, déléguées par le maire.

Je me permets de rappeler que les séances du conseil municipal permettent, entre autres, de débattre, avec l'ensemble des personnes le composant, sur les questions, les idées, l'avenir et la bonne marche des affaires communales, selon les règles de la démocratie française.

Merci de votre écoute ».

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2014 / 23 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 sur le budget primitif 2014.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget » rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2013 présente :

Un excédent cumulé de 621 172,14 €

Il convient d'affecter ce solde d'exécution au budget primitif 2014.

- en section d'investissement pour financer les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2014,
- en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

- en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 491 172,14 €,
- en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 130 000,00 €.

2014 / 24 – Budget primitif 2014.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget » présente le budget primitif de 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Pour la section de FONCTIONNEMENT : 2 284 195,00 €
 Pour la section d'INVESTISSEMENT : 1 030 320,00 €

Le Conseil Municipal, par 16 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON) et 2 « ABSTENTIONS » (Jean-Pierre GAUVRIT et Claudette MÉNARD), adopte le budget primitif de l'exercice 2014.

Jean-Pierre GAUVRIT demande à Stéphane BREUIL ce qu'il pense faire au sujet des emprunts toxiques DEXIA. Stéphane BREUIL répond que le passage d'un taux variable à un taux fixe implique des pénalités.

Jean-Pierre GAUVRIT fait remarquer qu'au chapitre acquisitions de terrains, 0 € sont indiqués. Comment acquérir du terrain privé, souvent nécessaire pour réaliser des travaux de voirie ?

Stéphane BREUIL répond que 50 000 € sont provisionnés en dépenses imprévues. La prévision d'acquisitions est pour 2015.

Jean-Pierre GAUVRIT s'interroge sur la somme prévue pour les travaux viabilité lotissements 2015. Il remarque qu'une somme de 88 000 € est gelée ou investie, par anticipation, sur un futur lotissement privé situé allée du Bois des Forgits. Combien de parcelles ? Caractère social ? Que va apporter à Breuillet ce nouveau lotissement par rapport à ceux en cours. Il lui a semblé entendre Monsieur le Maire dire, concernant sa projection sur l'avenir, « *fini de bétonner la commune* ».

Monsieur le Maire signale qu'il ne s'agit pas d'un lotissement mais d'un groupement d'habitations.

Jean-Pierre GAUVRIT indique que sur ces parcelles, la PVR (Participation pour les Voiries et Réseaux) qui définit le coût au mètre linéaire de façade à la charge du futur propriétaire n'a pas été délibérée en conseil municipal.

Pour terminer, ces terrains se trouvent en zone urbanisable à cet instant, mais ne le seront probablement plus dans les heures qui suivent puisque le point n° 6 de l'ordre du jour prévoit le retour au Plan d'Occupation des Sols de 1998.

Michèle MOREL fait remarquer que c'est l'ancienne municipalité qui a accepté le certificat d'urbanisme.

Jean-Pierre GAUVRIT pose différentes questions concernant les travaux divers salle des fêtes et la somme de 70 000 € engagée : « *J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de placer un WC aux normes « accessibilité ». Dans ce coût, est-ce que le cheminement pour accéder à ces WC est compris dans ce devis de 70 000 € ? Pour ne pas investir à perte, sur cette salle des fêtes, en dehors des projets étudiés précédemment. Est-ce qu'un audit*

a été fait ou sera fait avant tout investissement sur ce bâtiment, pour évaluer les besoins de la commune dans les années à venir ? :

- sur la capacité du bâtiment, sur la fonction polyvalente ou non,
- sur les besoins en réduction d'énergie et mode de chauffage,
- en insonorisation pour le voisinage, en capacité acoustique sur la salle de spectacles,
- en usage de restauration ou non, avec ou sans laboratoire,
- en matière de sécurité incendie,
- en matière de stationnement de proximité et d'accès secours.

Il me paraît difficile, pour la collectivité, d'investir une somme de cette importance sans cette étude préalable dans des conditions réfléchies ».

Différents conseillers municipaux (Michèle MOREL, Christelle JEANPERT, etc.) lui répondent qu'il y a tout un programme de rénovation et pas seulement les WC.

Diane BRÉJON intervient et explique pourquoi le groupe de Laurent LAMBROT va voter contre le budget primitif et la fiscalité : les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif sont beaucoup trop élevées avec une prévision de + 8,9 %.

Stéphane BREUIL répond qu'il est préférable d'avoir un prévisionnel plus élevé, avec de la marge de manœuvre.

S'agissant de la fiscalité, Diane BRÉJON indique que la baisse de 0,3 point du taux communal engendre un manque à gagner de 22 000 € pour la commune pour un retour d'environ 10 € par an et par foyer (insignifiant). Stéphane RANALLETTA répond que la commune montre l'exemple. Si tout le monde fait comme Breuillet (CARA, Département, Région, État), la baisse sera conséquente.

Dominique VAUVELLE remarque que le budget primitif reflète un manque d'ambition.

2014 / 25 – Fiscalité 2014.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2014 s'élève à 1 329 293,00 €.

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget » propose, pour 2014, de fixer les taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie comme suit :

	Base prévisionnelle	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 358 000	12,22 %	532 548,00 €
Taxe foncière bâtie	2 894 000	25,56 %	739 706,00 €
Taxe foncière non bâtie	80 700	70,68 %	57 039,00 €
TOTAL			1 329 293,00 €

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON) et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT), décide de fixer les taux d'imposition pour 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation 12,22 %
- Taxe foncière bâtie 25,56 %
- Taxe foncière non bâtie 70,68 %

2014 / 26 – Attribution des subventions aux associations pour 2014.

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2014 comme suit :

		VOTES		
		Pour	Contre	Abstention
A.S.B. Football	4 820,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
A.C.C.A. (chasse)	500,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
Amicale Boule Breuillet	850,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
Atelier Floral	500,00 €	22	0	0
Atelier de peinture	310,00 €	22	0	0
Badminton	350,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
BMX Breuillet	1 100,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
Breuillet Auto Retro Passion	350,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
C.A.F.B.	3 000,00 €	22	0	0
Ensemble vocal « Grains de Phonie »	800,00 €	22	0	0
Club Loisirs et Temps Libre	550,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
Fêtes Romanes	400,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
F.N.A.C.A.	230,00 €	22	0	0
G.V. Plaisir et forme	1 070,00 €	22	0	0
L'Espic Equitation Loisirs	300,00 €	22	0	0
L'Heure des Drôles	500,00 €	22	0	0
MICAS	200,00 €	22	0	0
Tennis Club	1 430,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
Tonik'Sport	400,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)

		VOTES		
		Pour	Contre	Abstention
Twirling Club	2 360,00 €	16	0	6 (D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon, J-P Gauvrit, C. Ménard)
Refuge « Les amis des bêtes »	240,00 €	22	0	0
Association Jeunes Pompiers Pays Royannais	100,00 €	22	0	0
Groupement des Pensionnés de la Marine Marchande	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Chambre des Métiers La Rochelle (7 élèves)	140,00 €	22	0	0
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €	22	0	0
École Chiens-guides d'Aveugles	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
La Ligue contre le cancer	50,00 €	22	0	0
Les Restaurants du Cœur	250,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Mutilés du travail	25,00 €	22	0	0
NAFSEP (Sclérose en plaque)	40,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Sauvetage en mer (SNSM)	100,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Maison du protestantisme	100,00 €	22	0	0
SOS Mucoviscidose	50,00 €	22	0	0
A.D.L. Bibliobus	170,00 €	22	0	0
Royan Solidarité	200,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Prévention routière	50,00	21	1 (S. Jacques)	0
Maison Familiale Rurale Chevanceaux (1 élève)	20,00 €	22	0	0
Maison Familiale Rurale Cravans (1 élève)	20,00 €	22	0	0
Secours catholique	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Association Paralysés de France 17	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Urgences Hôpital de Royan (Accueil des enfants)	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Parrainage 17	100,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Clowns stéthoscopes	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0

Jean-Pierre GAUVRIT et Laurent LAMBROT pensaient avoir obtenu un consensus avec Monsieur le Maire. Ce dernier répond qu'aucun consensus n'a été envisagé.

Jean-Pierre GAUVRIT demande pourquoi telle association plutôt qu'une autre ? Gwénaëlle GUÉLIN lui demande s'il a consulté le dossier des associations et lui précise qu'il aurait dû le faire.

2014 / 27 – Attribution de la subvention du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 4 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, par 18 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT et Diane BRÉJON), décide d'attribuer une subvention de 4 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2014.

Laurent LAMBROT précise que son groupe vote « CONTRE » car ils auraient souhaité une augmentation plus importante de la subvention du CCAS.

2014 / 28 – Retrait de la délibération du 8 novembre 2013 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 5 février 2014 adressé par Madame le Sous-préfet et relatif au contrôle de légalité de la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme du 8 novembre 2013 (copie annexée).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération du 8 novembre 2013, entachée d'illégalité.

Cette décision permettra de revenir au Plan d'Occupation des Sols comme document d'urbanisme applicable sur le territoire de la commune et de reprendre le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la phase « Arrêt » après y avoir apporté les modifications demandées par les services de l'État.

Le Conseil Municipal, par 21 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT), décide de retirer la délibération du 8 novembre 2013 relative à l'approbation du PLU et de reprendre la procédure d'élaboration du PLU.

Jean-Pierre GAUVRIT s'étonne que le commissaire-enquêteur ayant donné un avis favorable, la Sous-préfecture puisse annuler sa décision.

Monique LENORMAND demande qui aura le pouvoir de décision sur le P.L.U. : la CARA ou la commune ? Monsieur le Maire répond que c'est la commune qui gère.

2014 / 29 – Désignation du « correspondant défense ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la démission de M. Xavier LAPORTE désigné comme « correspondant défense » lors du Conseil Municipal du 14 avril 2014, il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Jacky DUPRÉ, « correspondant défense » pour la commune de BREUILLET.

2014 / 30 – Modification de la dénomination et de la composition de la commission municipale « Occupation du domaine public – Associations – Animations – Économie locale – Tourisme – Fêtes et cérémonies ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la dénomination de la commission municipale « Occupation du domaine public – Associations – Animations – Économie locale – Tourisme – Fêtes et cérémonies » afin d'y supprimer les affaires relatives aux cérémonies.

Monsieur le Maire précise que suite à la démission de M. Xavier LAPORTE, la composition de cette commission devient la suivante :

Président : Jacques LYS
Vice-présidente : Christelle JEANPERT
Membre : Stéphane RANALLETTA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la commission municipale décrite ci-dessus : Commission « Occupation du domaine public – Associations – Fêtes et Animations – Économie locale – Tourisme », et de modifier sa composition comme précisé ci-dessus.

2014 / 31 – Modification de la dénomination de la commission municipale « Espaces verts – Environnement ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la dénomination de la commission municipale « Espace verts – Environnement » afin d'y adjoindre les affaires relatives aux cérémonies officielles.

Monsieur le Maire précise que sa composition reste inchangée soit :

Président : Jacques LYS
Vice-président : Michel-Claude RENAULT
Membres : Claude ALBANESE, Monique RENAUD, Sophie JACQUES, Laurent LAMBROT, Véronique BESNIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter à la commission municipale « Espaces Verts – Environnement » la compétence « cérémonies officielles » et de dénommer ladite commission « Espaces Verts – Environnement – Cérémonies officielles ».

**DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014**

- 2014 / 23 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 sur le budget primitif 2014.
- 2014 / 24 Budget primitif 2014.
- 2014 / 25 Fiscalité 2014.
- 2014 / 26 Attribution des subventions aux associations pour 2014.
- 2014 / 27 Attribution de la subvention du Centre Communal d'Action Sociale.
- 2014 / 28 Retrait de la délibération du 8 novembre 2013 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.
- 2014 / 29 Désignation du « correspondant défense ».

- 2014 / 30 Modification de la dénomination et de la composition de la commission municipale « Occupation du domaine public – Associations – Animations – Économie locale – Tourisme – Fêtes et cérémonies ».
- 2014 / 31 Modification de la dénomination de la commission municipale « Espaces verts – Environnement ».

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014

Jacques LYS	
Michèle MOREL	
Stéphane BREUIL	
Monique RENAUD	
Jacky DUPRÉ	
Christelle JEANPERT	
Michel-Claude RENAULT	
Claude ALBANESE	
Raymond COUPLET	
Bernard MARIE-TRIDEAU	
Monique LENORMAND	
Évelyne DEVIERRE	
Stéphane RANALLETTA	
Sophie JACQUES	
Gwenaëlle GUÉLIN	
Sylvie MAYEUR	
Dominique VAUVELLE	
Véronique BESNIER	
Laurent LAMBROT	
Diane BRÉJON	
Jean-Pierre GAUVRIT	
Claudette MÉNARD	